

**No 12 Séance du Conseil général du jeudi 22 juin 2023 à 19 h 00
A l'Aula du Nouveau bâtiment administratif (NBA)**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 11 de la séance extraordinaire du 11 mai 2023.
3. Comptes 2022. Arrêté 1452.
4. Nomination du Bureau du Conseil général.
5. Nomination de 9 membres auprès de la Commission financière et de gestion.
6. Nomination d'un membre auprès du Syndicat intercommunal du SIEL, de la Commission agricole et d'améliorations foncières, de la commission d'énergie, en remplacement de M. Stephan Bovet, démissionnaire du Conseil général.
7. Nomination d'un membre auprès de la Commission des agrégations et des naturalisations, en remplacement de M. Vincent Jeanneret, démissionnaire du Conseil général.
8. Nomination d'un membre auprès de la Commission du feu, en remplacement de M. Dino Castagnoli, démissionnaire de la Commission du feu.
9. Nomination d'un membre suppléant au sein du Conseil intercommunal du Syndicat de l'Ecole obligatoire de la région de Neuchâtel. Rapport à l'appui.
10. Demande de crédit d'engagement de CHF 4'950'000.00 concernant la construction du futur bâtiment parascolaire du Landeron. Arrêté 1453.
11. Demande de crédit d'engagement de CHF 332'020.00 concernant l'aménagement de l'accès au futur bâtiment parascolaire du Landeron. Arrêté 1454.
12. Demande de crédit d'engagement de CHF 346'800.00 concernant la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le futur bâtiment parascolaire du Landeron. Arrêté 1455.
13. Demande de crédit complémentaire de CHF 463'000.00 concernant la participation de la commune du Landeron à la réalisation du projet d'extension de la CEN. Arrêté 1456.
14. Adoption du nouveau Règlement communal sur les finances (RCF). Règlement 1457. Rapport de la CFG à l'appui.
15. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création du Règlement sur le fonds du port. Règlement 1458.
16. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'arrêté relatif à la contribution au service des garde-vignes et à l'accès à l'eau de sulfatage pour les vignes. Arrêté 1459.
17. Interpellations et questions écrites.
18. Pétitions, lettres et communications.
19. Questions orales.

1. Appel

M. Michael Jacot, président, a le plaisir de saluer l'assemblée et d'ouvrir la 12^{ème} séance du Conseil général dans l'aula du bâtiment administratif.

La secrétaire passe à l'appel.

Présents : Allemand Julien, Bourquin Silvia, Bürli Gilliane, Caillet Cédric, Devenoges Jacques, Fauro Massimo, Forster Vincent, Froelicher Thomas, Gabriel Reto, Gremaud Cédric, Gross Marie-Claude, Guizzardi Fabrizio, Gütiger Nicole, Guye Olivier, Hopmann Mathieu, Jacot Michael, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Jeanneret Jean-Marc, Juan Anne-Lise, Kohler Cindy, Kühni Ugo, Linder Thierry, Mallet Gregory, Muriset Jessica, Muriset Stéphanie, Peluso Antonio, Perrenoud Stéphane, Pin André, Savoy Jacques, Senn Jean-Philippe, Sieber Monique, Spring Denis, Wenger Lucas, Winz Fredy.

Excusés : Martin Jesus, Muriset Christian et Petermann Jean Pascal.

35 Conseillers généraux présents, majorité à 18.

Conseil communal

Présents : Bottinelli-Frigerio Maura, Egger Jean-Claude, Matthey Frédéric, Schouller Nadine, Spring Roland.

Bureau du Conseil général :

Président:	M. Michael Jacot	PLR
Secrétaire:	Mme Cindy Kohler	CAN
Questeurs:	Mme Anne-Lise Juan	PSL
	M. Reto Gabriel	UDC

2. Procès-verbal no 11

Le Conseil général accepte à l'unanimité le procès-verbal n°11 du 11 mai 2023 avec remerciement à son auteure.

3. Comptes 2022 Arrêté 1452

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des finances, qui se demande comment qualifier le résultat des comptes 2022 qui bouclent avec un bénéfice de presque 4 millions, CHF 3'957'515.- précisément, si ce n'est d'extraordinaire. Le budget prévoyait un excédent de charge d'un peu plus d'un million. Le résultat des comptes 2022 affiche donc une amélioration de CHF 5.03 millions par rapport au budget. Des recettes fiscales meilleures que prévues, physiques et morales, une baisse des charges, la vente du téléseu, mais surtout des taxations exceptionnelles ont fortement contribué à cet excellent résultat 2022. L'assemblée peut trouver dans le rapport du CC les explications sur les principales variations entre les comptes et le budget, l'évolution de la dette, de la fortune communale, les financements spéciaux avec le transfert du solde du compte du téléseu dans les comptes communaux et bien d'autres informations. Il termine en remerciant le comptable (Monsieur Arizzi se tient à disposition) et prie l'assemblée de bien vouloir accepter les comptes 2022.

Prise de parole des commissions.

M. Jacques Savoy, pour la CFG, indique que pendant que certains écoutaient l'herbe pousser, les membres de la CFG recevaient le 4 mai les comptes de la commune ; un dossier complexe de plus de 180 pages. Ses membres ont passé un week-end à les analyser. Si certains écoutaient toujours l'herbe pousser, la CFG poursuivait son travail en se réunissant les 8 et 15 mai pour procéder à des échanges de vue et poser plus de 40 questions au chef des finances, M. Nicolas Arizzi. Elle a discuté avec le CC sur un ensemble de questions plus larges concernant les finances de la commune. Ensuite, elle a rédigé un rapport. M. Jacques Savoy ne relèvera que les cinq points suivants, un excédent des recettes d'un montant de CHF 3'957'515.-, l'EORÉN et l'aide Lamal représentent une charge moindre que celle planifiée, les comptes autoporteurs présentent tous une réserve positive et le CC maîtrise les charges. Dernier point important, la dette à long terme de la Commune a nettement diminué (soit de 12,5 %) pour s'élever à environ 39 millions, soit CHF 8'315.- par habitant. Pour comparaison, la dette nette par habitant à St-Blaise s'élève à CHF 14'499.-. Dans les deux cas, les bâtiments scolaires ne sont pas un « cadeau » pour les communes. Les capitaux propres ont augmenté

d'environ 6 % durant l'année 2022 pour s'élever à quelques 50,5 millions, soit CHF 10'795.- par habitant. A l'unanimité, la CFG préavise favorablement les comptes 2022 et propose au Conseil général de les accepter. Elle remercie l'Administration, M. Nicolas Arizzi et le Conseil communal pour la présentation des comptes et la saine gestion financière de la Commune.

Prise de parole des groupes.

Le PLR, par Mme Monique Sieber, a étudié les comptes 2022 et tient à relever les points suivants. Près de 4 millions d'excédents par rapport à un budget déficitaire de plus d'un million, le résultat des comptes 2022 est une belle surprise. Il s'explique par une situation économique meilleure que prévue et surtout, pour la deuxième fois pendant cette législature, par une rentrée fiscale exceptionnelle et particulière. La commune en a profité pour diminuer ses dettes, ce qui est une très bonne décision et va dans le sens d'une gestion financière responsable promulguée par le groupe. Il aimerait rappeler ici l'importance que peut avoir le coefficient fiscal pour les contribuables. Avec des infrastructures de qualité, il est un élément clé de l'attractivité et du maintien des concitoyens sur le territoire de la commune. Il faut garder à l'esprit que les comptes communaux sont structurellement déficitaires. Prioriser les investissements, savoir reporter ou abandonner des projets ne répondant que partiellement aux besoins et à la sécurité de la population, devraient guider les votes et éviter un surendettement avec toutes les conséquences que cela implique. Le PLR va accepter les comptes à l'unanimité. Il remercie le CC et l'administration pour leur travail.

Mme Gilliane Bürli, pour le PSL, accepte les comptes 2022 à l'unanimité. Le groupe remercie le Conseil communal, le responsable du dicastère, M. Roland Spring et le comptable, M. Nicolas Arizzi pour le sérieux avec lequel les comptes de la commune sont étudiés, les projets anticipés, les travaux faits dans la nécessité et avec justesse. A chaque imprévu, les autorités concernées sont, ou sollicitées, ou informées ; bravo pour ce travail.

M. Jacques Savoy, pour la CFG, relève que dans les pages 108-110, le compte 82000 « Sylviculture », il y a en page 111 une petite note sur le compte 46110 sur laquelle on peut lire « l'Etat de Neuchâtel pour CHF 211'850.-, budget 2022 : CHF 270'000.- ». Donc dans ce budget, il manquerait des recettes pour un montant d'approximativement CHF 60'000.-. Il remercie le CC pour ses explications.

Mme Nadine Schouller, pour le CC, répond qu'effectivement 2022 a été une année pilote après la reprise du bâtiment forestier car il y a eu des engagements de personnel et la reprise du matériel et des véhicules. Il faut ajouter que la somme de CHF 270'000.00 est un plafond fixé par le canton et noté au budget par souci de simplification. Les objectifs ont été atteints pour ce qui est des heures pour l'Etat mais ce sont les coûts de la convention qui ont été surestimés, pas ceux de la Commune. Des dispositions ont déjà été prises pour remplir correctement le contrat pour 2023. Le service forestier a appris de cette expérience et est déterminé à fournir un service de qualité, en toute transparence. La stratégie a été revue et des mesures ont été prises pour améliorer la précision des coûts, ce qui devrait aider à atteindre les objectifs financiers pour l'année prochaine. Le législatif peut constater également que les décomptes seront plus précis en 2023 car il y a des reports.

M. Jacques Savoy est satisfait de la réponse.

Mme Gilliane Bürli, pour le PSL, en page 84 « Trafic routier – compte 31410 », aimerait souligner qu'au long des années, l'entretien des routes ne cesse de diminuer. Le compte 31410.00 s'élève en 2015 à CHF 56'410.-, en 2016 à CHF 52'315.-, en 2017 à CHF 43'670.-, en 2018 à CHF 57'784.-, en 2019 à CHF 27'332.-, en 2020 à CHF 9'629.-, en 2021 à CHF 27'884.- et en 2022 à CHF 11'306.-. Elle se demande si certains coûts ont été mis dans d'autres comptes. Sans quoi elle craint qu'un important rattrapage doive se faire une fois ou l'autre. Pour l'entretien des parkings, principalement celui du sud du Bourg, il a été voté en

2017 un crédit de CHF 40'000.- pour une réfection légère avec la remarque « Comme jusqu'à présent une ou deux fois l'an, il faudra recharger, égaliser et refaire les pentes pour évacuer l'eau pour un montant d'environ CHF 5'000.- à 10'000.- ». Depuis 2016, le compte 31410.05 n'a atteint qu'une fois CHF 4'741.-. Ceci pour dire que le 31 mars, lors d'une représentation au théâtre du village, ce parking était un champ de patates indigne de la commune. Ces deux comptes inquiètent et désolent les membres du PSL. Ils attendent une réponse du Conseil communal ; si ce n'est pas aujourd'hui, pour le prochain Conseil général.

M. Jean-Claude Egger répond aux deux questions posées. Il faut relever par rapport au compte 31410.00 que le CC a suivi une politique de prudence par rapport à la rénovation des routes et que quelques efforts ont tout de même été consentis au niveau de chantiers qui ont été pris sur la compétence du CC. Donc là, il n'y a pas que la somme égale à CHF 11'000.- qui apparaissent aux comptes 2022 dont il faut tenir compte, mais également certains chantiers qui ont été pris sur cette dernière. Au sujet du parking de la Portette, puisque c'est son nom, ce qu'il faut savoir c'est qu'on est toujours un petit peu dérangé vis-à-vis du SAT et des exigences que l'on pourrait avoir par rapport à ce parking parce qu'il est situé en zone agricole, qu'il n'a pas été reconnu par l'Etat et qu'il est là en quelque sorte à bien-plaire. Donc, la commune essaie de faire au mieux avec ce que l'on peut. Le CC savait aussi qu'il allait y avoir des travaux et que cette zone-là allait être occupée par des machines de chantier. La rénovation va suivre, elle sera légère et sera faite dans les prochains temps.

Mme Gilliane Bürli remercie le CC pour sa réponse mais la rénovation légère du parking de la Portette la laisse dubitative car l'état de ce parking est une catastrophe. C'était un gymkhana. Elle pense que ce parking mérite une rénovation plus que légère. Mais le PSL souhaite que tout se passe bien.

Mme Monique Sieber, pour le PLR, se pose la question suivante. Si le CC décide de faire des travaux, à moins d'avoir des caisses noires, cela doit figurer dans les comptes. Elle ne comprend pas bien la réponse précédente et souhaite des éclaircissements.

M. Jean-Claude Egger, pour le CC, répond qu'effectivement, après vérification, rien n'a été pris dans les compétences de l'exécutif. Le chiffre appliqué est celui dont il faut tenir compte.

Mme Monique Sieber se dit rassurée de la réponse.

M. Jacques Savoy, pour la CFG, questionne en page 52, « Sécurité communale », compte 11100.42, taxes amendes. Dans ce compte, il est possible de voir pour cette année le montant de CHF 36'800.-, c'est le double de l'année 2022 et il dépasse aussi celui mis au budget de CHF 24'000.-. Il y a donc un surplus de CHF 12'000.-. Il se demande s'il existe une politique un peu plus répressive adoptée par le CC.

Mme Nadine Schouller, pour le CC, relève que tout le monde doit être content, cela rapporte tout de même un petit peu. Elle confirme qu'il n'y a pas de situation répressive. Le cahier des charges des agents de sécurité publique a été réorganisé et avec les vignettes, ces derniers font des tours plus régulièrement. Elle pense que maintenant de l'ordre a été mis dans le village avec les places de parc et que cette année, ce montant devrait un petit peu diminuer ; ce qui est dommage.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote de l'arrêté 1452. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

4. Nomination du Bureau du Conseil général.

Sont élus tacitement :

Président :	M. Jean-Philippe Senn, Canette
1 ^{er} vice-président :	M. Lucas Wenger, UDC
2 ^{ème} vice-président :	M. Fredy Winz, PSL
Secrétaire :	M. Yves Jakob, UDC
Secrétaire-adjoint :	M. Fabrizio Guizzardi, PLR
Questeurs :	M. Jean Pascal Petermann, PLR (en son absence, M. Michael Jacot) Mme Anne-Lise Juan, PSL

Le nouveau bureau du Conseil général est constitué et accepté par applaudissements.

M. Michael Jacot prend la parole pour son discours de fin de législature de la présidence.
« Chers collègues, ce moment marque la fin de mon mandat de président du Conseil général. Je tiens tout d'abord à remercier chacun d'entre vous pour votre confiance et votre soutien durant cette année malgré les quelques couacs de comptage parfois. J'ai eu l'honneur et le privilège de diriger notre collectivité et de présider le début de projets qui changeront et amélioreront le bien-être de nos concitoyens. Malgré un nombre restreint de séances du Conseil général, je suis fier de ce que nous avons accompli ensemble. Mais je sais que le travail ne s'arrête pas là et que la suite de ces défis nous attend. Je suis convaincu que notre prochain président saura continuer à œuvrer pour le bien de notre commune. Je veux également profiter de cette occasion pour remercier mon bureau pour le travail accompli ainsi que l'administration et plus particulièrement Daniela. Elle a toujours été disponible et m'a assisté dans les préparations de nos assemblées. La démocratie et le respect de l'adversité doivent être au cœur de notre fonctionnement et j'espère que cette culture de dialogue et de coopération sera davantage présente à l'avenir ainsi que dans le respect des institutions. En conclusion, je vous remercie encore une fois pour votre soutien et votre confiance durant cette année. Je souhaite bonne continuation au prochain bureau et je transmets la clochette avec plaisir à notre nouveau président que je félicite. Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite à toutes et tous une bonne suite de Conseil général. »

Une pause de 10 minutes est accordée pour le changement de bureau. Reprise à 20h30.

M. Jean-Philippe Senn, nouveau président, prend place avec son bureau et prononce son discours d'investiture. *« C'est avec une certaine fierté, surtout un grand honneur que j'accède à ce poste de président du Conseil général. Pour commencer, j'aimerais remercier mon prédécesseur, M. Michael Jacot, ainsi que tout le bureau pour le bon travail réalisé sur l'année de présidence écoulée. J'ai souvent essayé dans ma vie de m'engager pour les clubs dont j'ai fait partie ou bien pour notre société. Cet engagement bien que modeste, je dois le reconnaître, a tout de même été un principe important pour moi. Mon but a été de rendre à ces sociétés un peu des bienfaits dont on profite tous les jours. Mais comme vous êtes tous là, dans un système de politique de milice, souvent depuis de nombreuses années, je sais que vous comprenez exactement mon propos. D'ailleurs, si l'on calculait le cumul des années d'engagement de tous les membres de cette assemblée, je pense que l'on trouverait un chiffre assez remarquable. Je n'ai donc pas besoin de vous convaincre. Pour celles et ceux qui ne me connaissent pas encore, je me présente brièvement. Je suis divorcé, papa de 2 grands enfants de 23 et 21 ans. J'ai passé mon enfance à la Chaux-de-Fonds et après différents lieux de travail en Suisse et différents voyages dans le monde, je me suis établi en 1998 au*

Landeron. J'ai eu la chance à ce moment de reprendre une maison de famille construite par mon grand-père. Après une formation d'ingénieur (ETS à l'époque) en construction de machine et un post-grade en informatique, j'ai occupé différents postes dans différentes entreprises. Actuellement, je travaille comme chef de projets dans une grande entreprise horlogère dont le siège administratif se situe à Bienne. Le Swatch Group pour ne pas le nommer. Comme l'ordre du jour pour notre séance de ce soir est assez conséquent, je ne vais pas allonger ce discours. Pour conclure, j'espère que je serai à la hauteur de la tâche pour notre belle commune qui en vaut la peine. Je vous souhaite, ou nous souhaite, des débats intéressants, constructifs, surtout respectueux et 12 prochains mois de politique de milice tout à fait passionnants et enrichissants. Merci pour votre attention. »

5. Nomination de 9 membres auprès de la Commission financière et de gestion

Les 9 membres sont élus tacitement :

Mme Gilliane Bürli, PSL
 M. Fredy Winz, PSL
 M. Lucas Wenger, UDC
 Mme Monique Sieber, PLR
 M. Michael Jacot, PLR
 Mme Jessica Muriset, PVL
 Mme Nicole Gütiger, Canette
 M. Olivier Guye, Canette
 M. Jacques Savoy, Canette

La nouvelle Commission financière et de gestion est constituée et acceptée par applaudissements.

6. Nomination d'un membre auprès du Syndicat intercommunal du SIEL, de la Commission agricole et d'améliorations foncières, de la commission d'énergie, en remplacement de M. Stephan Bovet, démissionnaire du Conseil général.

Pour ces trois nominations, l'UDC, par M. Lucas Wenger, présente :

Pour le Syndicat intercommunal du SIEL, M. Tobias Antoni.
 Pour la Commission agricole et d'améliorations foncières, M. Tobias Antoni.
 Pour la Commission d'énergie, M. Gaël Pin.

Elles sont acceptées par applaudissements.

7. Nomination d'un membre auprès de la Commission des agrégations et des naturalisations, en remplacement de M. Vincent Jeanneret, démissionnaire du Conseil général.

Le PLR, par Mme Marie-Claude Gross, présente M. Loïs Auberson.

Cette nomination est acceptée par applaudissements.

8. Nomination d'un membre auprès de la Commission du feu, en remplacement de M. Dino Castagnoli, démissionnaire de la Commission du feu.

Le PVL, par M. Vincent Forster, présente Mme Jessica Muriset.

Cette nomination est acceptée par applaudissements.

9. Nomination d'un membre suppléant au sein du Conseil intercommunal du Syndicat de l'Ecole obligatoire de la région de Neuchâtel. Rapport à l'appui.

La parole est donnée à Mme Nadine Schouller, pour le CC, qui indique qu'une suppléance permet de désigner un membre suppléant qui pourra participer et voter lors des séances où un ou plusieurs membres titulaires sont absents. Cette solution permet ainsi de garantir une participation suffisante pour prendre des décisions importantes comme l'acceptation du budget et des comptes, les crédits de rénovation des bâtiments scolaires, etc. En résumé, la nomination de suppléants est une mesure nécessaire pour garantir une participation suffisante lors des séances et pour assurer une prise de décision efficace.

Le PVL, par Mme Jessica Muriset, présente M. Stéphane Perrenoud.

Cette nomination est acceptée par applaudissements.

10. Demande de crédit d'engagement de CHF 4'950'000.00 concernant la construction du futur bâtiment parascolaire du Landeron. Arrêté 1453.

Le président du Bureau du Conseil général a reçu deux courriers et va en faire la lecture.

Lettre signée par Mme Annabelle Meyrat et M. Tobias Britz concernant le dépôt de plus de 250 signatures de la lettre de soutien au bâtiment parascolaire. *« Cher Conseil Communal et Conseil Général du Landeron, par la présente, nous tenons à informer que début juin 2023, nous avons remis à la Commune plus de 250 signatures récoltées sur les lettres de soutien au projet du nouveau bâtiment parascolaire. La récolte symbolique de ces signatures s'est faite sans grands efforts, ce qui démontre facilement le soutien de la population à ce projet. En effet, nous considérons, au-delà de toute couleur politique, que ce projet est une nécessité absolue pour notre commune. Déjà en discussion il y a plus de 15 ans, lorsque nous étions au Conseil Communal et au Conseil Général, il n'est plus possible de repousser l'échéance. La population a besoin de ce service, plus que jamais. Maintenant. La Commune du Landeron a toujours su investir de façon raisonnable, mais visionnaire dans son avenir. Certes, cela a un coût, mais qui n'est en aucune relation avec l'utilité et la nécessité des infrastructures mises en place. Ainsi, un éventuel refus ou référendum contre ce projet ne ferait que trahir les efforts des élus communaux depuis des années, ralentir un projet inéluctable et coûter une somme importante au citoyen pour une action totalement vaine. Pour preuve, le soutien déjà démontré par la population grâce à cette récolte de signatures. Nous vous invitons donc à voter massivement en faveur du projet parascolaire et de tout faire, pour que sa réalisation puisse se faire au plus vite et dans le respect des budgets. En vous remerciant d'avance, nous vous adressons nos meilleures salutations et une bonne séance. »*

Cette lettre est accompagnée d'un document annexe contenant 250 signatures. Ce dernier est à disposition à l'administration communale.

Lettre signée par le comité de Part'Âges concernant la votation du crédit de construction d'un bâtiment pour la structure d'accueil parascolaire. « *Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs, vous votez ce soir un crédit conséquent concernant le financement de la construction d'un bâtiment spécifique destiné à la structure d'accueil parascolaire Part'âges. Il s'agit en effet d'accepter le crédit d'un projet immobilier fondamental, indispensable et nécessaire qui a du sens et qui répond à une demande de longue date. La question du bien-être et de la sécurité des enfants, tout comme la conciliation de la vie privée et professionnelle des parents sont à la base de ce projet. De plus, la réalisation d'un tel projet permettra à la Commune d'être plus attractive, en attirant plus de familles dans ce beau village situé à l'extrémité est du Canton. Actuellement dispersé sur trois sites, le Comité de Part'âges et son personnel mettent tout en œuvre au prix de gros efforts pour assurer l'encadrement approprié et la sécurité des enfants. Toutefois, ces efforts fournis chaque jour ont une charge de travail et un coût que le personnel et son Comité ne pourront pas assurer encore longtemps, étant confrontés à un budget actuellement très serré et compressé. Il y a lieu de comprendre ici que la gestion sur trois sites entraîne un surcoût des charges (notamment charges du personnel et charges sociales, les loyers) puisqu'une telle configuration nous oblige à engager plus de personnel comparé à une gestion sur un seul site. Nous ne voudrions pas devoir réduire la voilure des prestations de notre Association qui œuvre année après année pour le bien-être des enfants de la Commune du Landeron depuis 2008 et qui répond à une demande toujours plus grande et insistante. Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous vous prions de faire accepter et d'accepter le crédit qui vous est proposé ce soir. Le Comité de Part'âges vous remercie d'avoir porté attention à son appréciation de la situation et vous adresse ses salutations distinguées.* »

Ce document est également à disposition pour les personnes qui aimeraient voir les détails.

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des bâtiments, qui répond aux quatre questions orales posées par Mme Monique Sieber au nom du PLR lors du Conseil général du 11 mai dernier. D'une manière générale, à ce stade du développement du projet, de simples estimations ne sont pas suffisantes. Chaque variante devrait faire l'objet d'un chiffrage précis nécessitant la mise à jour des plans, l'établissement de détails d'exécution, de nouveaux métrés et de nouveaux appels d'offres. Ce travail supplémentaire requiert des honoraires et du temps additionnels. Au sujet de la question concernant la construction d'un bâtiment avec un toit plat ou à un pan incliné sud, il serait nécessaire de revoir l'esthétique et le concept du bâtiment. Une toiture plate dénature complètement le concept du projet. Comme dit précédemment la mise à jour des plans et les appels d'offres nécessitent un report d'au moins trois mois et des coûts estimés entre CHF 40'000.- et 50'000.- d'étude. En admettant qu'une économie soit réalisable avec un toit plat, une nouvelle demande de permis de construire devrait également être entreprise, ce qui reporterait le projet de 4 à 5 mois. Donc, aujourd'hui il n'est pas possible de communiquer l'économie réalisable avec un toit plat mais il est possible de dire que le projet serait retardé de 8 à 10 mois s'il est modifié. Concernant la deuxième question au sujet de la diminution de la surface du préau couvert, estimation devis d'avant-projet du 21.03.2022, à faire vérifier par les ingénieurs, environ CHF 35'000.- pour le radier béton et CHF 35' à 40'000.- pour la structure en bois. Ceci engendrerait moins de panneaux photovoltaïques si la surface de l'avant-toit est plus petite. Pour la troisième question au sujet du remplacement du bois local par un autre matériau, l'utilisation du bois local coûte environ CHF 100' à 105'000.- par rapport à du bois standard. Mais le bois local permet d'obtenir une subvention de CHF 65'000.-. Donc le coût supplémentaire s'élèverait à CHF 40'000.- en utilisant le bois des forêts communales. Au sujet de la quatrième question relative à la réduction de la grandeur du bâtiment en limitant l'accueil à 90 places, estimation du devis d'avant-projet du 21.03.2022 env. CHF 50'000.-. En prenant simplement une règle de trois selon le devis du 03.04.2023, l'économie serait d'environ CHF 150'000.-. M. Roland Spring prend cette fois la parole en lien avec le rapport du Conseil communal. Il ne sait que rajouter à tout ce qui a déjà été communiqué dans les divers rapports, séances avec le groupe de travail et avec les architectes. Le GT et le CG ont accepté tacitement l'emplacement, le nombre

de 100 places et la forme du toit. Dans le rapport du CC avec la demande du crédit d'étude, il y avait une photo du bâtiment avec la forme du toit. Il n'a jamais été question d'un toit plat. Le projet n'a pas changé du début à celui présenté ce soir. Tout le monde a admis que l'emplacement est idéal et que pour offrir 100 places, il faut construire un nouveau bâtiment près des écoles. Tous sont d'accord sur le fait que de travailler sur trois sites, ce n'est pas optimal et efficient. Il manque des places et il faudra trouver un quatrième, voire un cinquième site pour répondre à la demande. Avant de s'installer dans une commune, les familles ont pris l'habitude de téléphoner à la commune pour se renseigner quant à la disponibilité en termes d'accueil pré- et parascolaire. De nos jours, la commune doit soutenir les parents qui exercent une activité lucrative ainsi que l'association Part'âges pour qu'elle puisse gérer de façon efficiente sa structure parascolaire. Il rappelle que cette dernière est gérée par des bénévoles. Certes, peut-être que 90 places suffiront au départ. Mais elle n'est pas construite pour les 3 prochaines années, mais pour les 20 ou 30 prochaines années. La loi sur l'accueil des enfants encourage les communes à créer des places dans les structures pré-et parascolaires. Aujourd'hui, le taux est de 20% des élèves entre la 1^{ère} et la 8^{ème} Harmos. Le canton encourage les communes à passer ce taux de 20 à 25%. Ceci n'est pas contraignant, mais plus d'un enfant sur 5 à deux parents qui exercent une activité professionnelle. Actuellement, la commune paie de la péréquation aux autres communes qui offrent plus de places. En investissant plutôt au Landeron et en y créant des places, cela améliorera encore plus l'attractivité du village. Depuis la demande de crédit sur la base des offres rentrées, il est constaté que les prix ont beaucoup augmenté. Le CC le regrette comme vous. C'est une réalité, on ne peut rien changer. Ce nouveau bâtiment aurait coûté beaucoup moins il y a 4 ans. Il n'était pas possible de prévoir que les prix exploseraient de la sorte. On est toujours plus malin après, mais on ne peut pas revenir en arrière. Il faut aller de l'avant et accepter cette demande de crédit de construction. Le délai mentionné dans le rapport n'est plus réalisable. La rentrée est prévue pour fin février 2025. Ce nouveau bâtiment du parascolaire sera amorti sur une durée de 30 ans. Les projections selon tableau en page 4 du rapport du CC sont faites sur la base d'un taux d'intérêt de 2,5%. C'est en effet le taux avec lequel des contrats ont été renouvelés il y a de cela environ 3 semaines pour le bâtiment communal et le C2T pour une durée de 8 à 10 ans. Il est bien clair que les coûts d'un bâtiment neuf (amortissement, intérêts et frais d'entretien) ne peuvent pas être répercutés sur les loyers. Il faut différencier les coûts du bâtiment et ceux engendrés par la création de nouvelles places qu'il y aurait aussi en ouvrant un quatrième site. M. Roland Spring se tient à disposition et au nom du CC, remercie l'assemblée d'accepter cette demande de crédit.

Mme Nadine Schouller, pour le CC, pense qu'aujourd'hui il a été répondu à toutes les interrogations et questions. Le responsable du dicastère des finances et des bâtiments a démontré tous les enjeux financiers et les phases du développement du projet présenté par le bureau d'architectes. Ces questions et réponses étaient nécessaires et primordiales pour arriver ce soir à voter ce crédit de construction. Comme déjà répété à plusieurs reprises, ce nouveau bâtiment est nécessaire, très important pour le développement de la commune qui la rendra plus dynamique et plus prospère. Vous avez bien compris qu'actuellement l'Association « Part'âges » est surchargée et affronte de nombreuses difficultés quant à l'organisation de l'accueil et à la sécurité des enfants. Elle se démène pour que tout se passe au mieux et jongle avec le personnel pour les horaires sur les trois sites qui ne suffisent plus et envisager un 4^{ème} et même un 5^{ème} site est utopique et serait encore plus coûteux. Pour faire face à cette demande croissante, il a été identifié le besoin urgent d'un nouveau parascolaire qui peut accueillir jusqu'à 100 enfants. Ainsi, en acceptant le crédit pour la construction de ce bâtiment, il est offert aux enfants la possibilité de poursuivre leur sociabilisation avec une qualité et une sécurité optimale. Le CC est persuadé que cela rapportera d'énormes avantages à la communauté et à ses enfants. De plus, la lettre envoyée par Part'âges et celle signée par plus de 250 parents montrent bien que ce bâtiment est indispensable et qu'il n'est plus possible de reculer. L'exécutif communal est conscient que ce projet a un coût élevé mais il est fonctionnel et adapté pour l'accueil des enfants et il trouve sa place dans le complexe scolaire. Il répond à toutes les normes imposées pour une structure d'accueil et Mme Nadine Schouller peut dire

qu'elles sont importantes. Le bois local sera utilisé, il est Minergie et offre une belle place pour que les enfants puissent être dehors. Le CC est convaincu que le législatif a pris en compte tous les aspects financiers et pratiques de ce projet avant de prendre sa décision. Il a confiance en son jugement et en sa capacité à gérer les finances de la commune de manière responsable. Il est également convaincu que ce projet sera une réussite et espère que la demande de crédit sera considérée favorablement. Elle remercie l'assemblée de son soutien et de sa considération.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par M. Jacques Savoy, est convaincue de la nécessité d'une structure parascolaire pour la commune et considère que cet investissement important, dont le montant s'avère élevé, est indispensable au vu des besoins. Elle reconnaît que ce projet doit se faire maintenant afin d'éviter des surcoûts (honoraires, inflation et taux d'intérêt) en cas de report. A sa majorité, la CFG propose d'accepter ce crédit de construction.

Prise de parole des groupes.

M. Fredy Winz, pour le PSL, souligne que l'accueil parascolaire est un casse-tête pour bon nombre de communes. La société évolue et les structures ont de la peine à suivre, ce qui génère des tensions et de l'incompréhension. Le Landeron a de la chance d'être prêt. L'assemblée doit se prononcer sur un projet abouti qui correspond aux besoins, un bâtiment esthétique et fonctionnel dont la Commune pourra être fière. Le coût par place est comparable à celui des autres communes neuchâteloises. Cette construction respectera des critères exigeants en matière de durabilité, mais elle n'aura rien de pharaonique aux yeux du PSL. Accepter ce crédit de construction, c'est conserver l'attractivité du village auprès des jeunes familles, permettre à la Commune de développer une politique cohérente et éviter que, dans le pire des cas, elle ne finisse, péréquation oblige, par financer des structures qui verraient le jour ailleurs dans le Canton. Refuser ce crédit ou reporter la décision reviendrait à prendre le risque de payer plus cher plus tard. Compte tenu de l'augmentation des coûts de construction et des taux d'intérêts, le temps ne joue pas en sa faveur. Pour toutes ces raisons, le PSL soutient ce projet sans restriction et accepte le crédit de construction à l'unanimité.

L'UDC, par M. Yves Jakob, tient tout d'abord à féliciter le nouveau président du CG et lui souhaite plein de succès et beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction de premier citoyen du village. Un sujet sensible est abordé avec ce point de l'ordre du jour, la réalisation d'un bâtiment pour le parascolaire. Quel magnifique et beau projet qu'il y a là ; magnifique par son architecture, magnifique par ses surfaces et volumes intérieurs, par son préau couvert, par le choix des matériaux. Bref un bel ouvrage, mais bien luxueux aux yeux du groupe UDC. Avant toute chose, il tient à clarifier que ses membres sont TOUS et il insiste sur le TOUS d'accord qu'il est impératif d'avoir un bâtiment parascolaire dans la commune et de le réaliser dans un délai raisonnable. A sa séance de préparation, les discussions étaient animées concernant l'étude du dossier. Ils se sont posés quand même quelques questions sur le coût global de ce bâtiment, sur son concept et son évolution future. Ce qui les interpelle le plus, c'est le montant total de cette construction au bas de la colonne soumission, CHF 5'494'000.-. En étudiant cette colonne, deux montants principaux ont attiré leur attention. Le premier dans le chapitre travaux préparatoires, ce sont les travaux spéciaux de génie civil pour un montant de CHF 278'500.-, il se demande en quoi ces travaux consistent. Il imagine la réalisation de fondations profondes. Les autres sont les montants non négligeables concernant les honoraires, en additionnant ceux prévus dans le chapitre travaux préparatoires et dans le chapitre bâtiment, le total s'élève à CHF 992'000.-, presque le million. Soit les 16.6% du montant total ou les 21% environ du montant total de la construction hors honoraires. Le comparatif des coûts avec d'autres bâtiments similaires indique que le prix au m3 est dans les meilleurs marchés, mais par contre le prix au m2 est dans le haut de la fourchette. Il est vrai que le style d'architecture et le choix de la construction sont compliqués et plutôt du style haut de gamme. Les membres de l'UDC

se demandent s'il est réellement nécessaire d'avoir un bâtiment aussi compliqué. Ce qui les dérange beaucoup ce soir, au moment de prendre leur responsabilité, c'est le sentiment d'avoir le couteau sous la gorge. En résumé et en prenant la grande diagonale ; on dit oui au crédit - on est pour le parasolaire, on dit non - on est contre le parasolaire. Ils se demandent s'ils ont réellement le choix. M. Yves Jakob rappelle que le groupe UDC est à l'unanimité pour le parasolaire et est conscient qu'il faut faire quelque chose dans des délais raisonnables, mais pas à n'importe quel prix. En revanche ce qui a entraîné des grandes divergences chez eux est le choix du vote. Il y a toutes les tendances, c'est pourquoi le groupe UDC laisse la liberté de vote pour cet arrêté et remercie l'assemblée de son attention.

M. Antonio Peluso, pour le PLR, relève que leurs questions du 11 mai 2023 ont attendu des réponses officielles jusqu'à aujourd'hui. Or, compte tenu de l'enjeu important, il aurait été de bon ton que les partis disposent des réponses du CC avant la séance de ce jour. Il reste donc quelque peu dubitatif puisque le groupe va se prononcer ce soir sur un projet dont certaines économies potentielles chiffrées, et pas des moindres, viennent de leur être communiquées. D'autre part, le PLR a demandé pourquoi le projet est divisé en trois demandes de crédits séparées. Il a été répondu que c'était pour des raisons de répartition différentes dans les comptes et les amortissements. Le PLR se permet d'ajouter une autre probable raison : celle de ne pas vouloir percer le plafond symbolique des 5 millions pour la construction du seul bâtiment ! Car en juin 2022, lors de l'acceptation du crédit d'étude par le CG, l'estimation du projet global était de 4,8 millions, y compris la route d'accès avec le CAD. Seule la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture faisait l'objet d'un crédit séparé. Or, par la suite, il a été décidé de remplacer les futures tuiles du bâtiment par des panneaux photovoltaïques, ce qui a contribué à augmenter le montant de ce crédit, sans que ne soit toutefois chiffrée la diminution du crédit du bâtiment, qui pourtant s'est retrouvé allégé du coût de la toiture en tuiles... En résumé, le législatif communal va se prononcer sur trois crédits distincts avec la particularité qu'accepter ou refuser le premier, reviendra de facto à accepter ou à refuser les deux autres. Le renchérissement des matériaux était effectif et connu depuis avril 2022, où des surcoûts de l'ordre de 8-10% avaient été articulés. Les consultants et décideurs savaient donc pertinemment que le projet coûterait nettement plus cher et il est regrettable que durant l'été 2022, des pistes de réflexions pour compenser et limiter les surcoûts n'aient pas été explorées, malgré les préoccupations manifestées par les uns et les autres. Au lieu de cela, entre juin 2022 et mars 2023, diverses décisions ont été prises par le Copro et le CC sans que le GT et les partis n'en ait été informés. Ce n'est qu'en mars 2023 que le projet définitif a été dévoilé alors que les choix avaient été faits en amont par le CC et chiffrés par les soumissionnaires. L'architecte a ficelé un projet qui certes a mis des étoiles dans les yeux de chacun au moment de l'étude. Mais ensuite, ce même projet n'a jamais pu être remanié. C'était la seule solution possible selon les propos du CC, qui, représenté par le chef des dicastères des finances et des bâtiments communaux n'a à leurs yeux pas géré au mieux les deniers de la Commune. Ceci à tel point que des réflexions circulent pour faire suivre à l'avenir la gestion des études pour de gros investissements par des commissions et non plus par des groupes de travail, car ces derniers n'ont pas assez de pouvoir décisionnaire et subissent les décisions davantage qu'ils ne les influencent, n'en déplaise à qui en avait établi le cahier des tâches. Même au sein de la population, il y a de nombreuses frustrations sur le coût global du projet malgré la nécessité d'un bâtiment parasolaire. Ce n'est un secret pour personne que la santé financière de la commune est l'une des préoccupations majeures du parti libéral-radical. La recherche raisonnable d'économies sur des projets à l'étude permet d'en financer d'autres qui sont nombreux dans le plan des intentions du CC. D'où sa persistance à identifier des économies dans un projet de cette importance. En conclusion, le PLR est fondamentalement favorable à une structure parasolaire mais il estime que des économies substantielles auraient pu être obtenues si elles avaient été voulues et demandées à temps. Les réponses tardives à leurs questions du 11 mai dernier, dont la fiabilité ne peut être contestée, témoignent que des économies étaient possibles et auraient pu et dû être communiquées aux soumissionnaires en été 2022. Mais il n'en a rien été ! Pour cet objet, la liberté de vote est laissée aux élus PLR. Néanmoins, une interruption de séance est demandée par le parti pour

permettre à chacune et chacun de consolider sa position à la lumière des dernières informations chiffrées fournies par le CC ce soir. Il remercie l'assemblée pour son attention.

Le Canette, par M. Olivier Guye, face à l'importance de ce crédit, a exceptionnellement décidé de prendre position le concernant. En effet, ses membres, dans leur très grande majorité, soutiendront cette demande pour les raisons suivantes. Premièrement, le crédit d'étude voté et accepté pour ce projet les propulsait déjà vers une acceptation de ce crédit d'engagement. Le fait de regrouper la structure d'accueil sur un seul lieu met en valeur le côté pratique de cette structure. Un groupe de travail multipartis a travaillé avec minutie et mis beaucoup d'énergie dans ce projet. Ils tiennent donc à suivre leurs recommandations et à respecter leur investissement. Le bâtiment présenté, même si son coût a pris de l'ampleur, ceci étant notamment dû au renchérissement des matériaux, est un projet qui leur semble bien ficelé, agréable sans être excessif, respectueux de l'environnement et, de surcroît, le côté utilisation du bois local est un plus vis-à-vis des futurs utilisateurs et de l'image de la commune. Finalement, il n'est pas possible de reporter ce projet à une date ultérieure ; il y a trop d'incertitudes liées aux prix des matériaux ainsi qu'à la fluctuation des taux hypothécaires. Il est important de répondre rapidement aux besoins des familles de la région. Pour ces diverses raisons, les membres du Canette, dans leur très grande majorité, soutiendront donc cette demande de crédit d'engagement.

Le PVL, par M. Vincent Forster, a lu avec beaucoup d'attention le rapport du projet de crédit d'engagement de près de 5 millions concernant la construction du futur bâtiment parascolaire du Landeron. Il a bien évidemment aussi suivi les discussions, souvent trop émotionnelles et pas toujours constructives qu'ont suscité ce dossier. Il aimerait rappeler ici que le groupe en séance du CG du 23 juin 2022 avait proposé une non-entrée en matière pour la demande de crédit d'étude pour l'implantation et la construction. Les arguments mis en avant avaient été que le CG était mis devant un non-choix sur les cinq bureaux d'architectures qui avaient été sollicités, que la hausse des intérêts impactera de manière significative le plan de financement de ce nouveau bâtiment et que l'inflation vécue par tous quotidiennement allait massivement impacter les prix des matières premières de la construction. Cette proposition de non-entrée en matière avait été largement balayée et le crédit d'étude a été massivement accepté (seules deux abstentions). Le PVL souhaite rester cohérent avec ses choix ainsi qu'avec les décisions prises démocratiquement en CG. Pour eux, comme déjà évoqué en séance informelle organisée par le CC le 24 avril dernier, étant donné que le CG a largement accepté il y a une année le crédit d'étude pour l'implantation et la construction (englobant un seul bureau d'architecture, la création d'un groupe de travail consultatif et non une commission ayant un pouvoir décisionnel, la non-prise en compte de la hausse des coûts de construction ainsi que la hausse des intérêts hypothécaires), il ne va pas s'opposer à ce crédit de construction. Il regrette de ne pas avoir été suivi l'année passée, car c'était à ce moment-là, qu'il fallait venir avec toutes les « critiques » qui sont faites aujourd'hui au CC. Il était du ressort du CG de réagir au moment de la présentation du projet d'étude. Aujourd'hui, pour rester cohérents avec son système politique, il n'y a pas d'autre choix que d'aller de l'avant. Le groupe PVL acceptera à l'unanimité ce crédit de construction.

Prise de parole individuelle.

M. Jean-Marc Jeanneret, pour le PLR, relate qu'en lisant ce dossier, il se souvient d'un illustre collègue du PLR, président de la CFG, qui a plusieurs fois tancer le CC et dit de venir avec une variante A, B et C afin de laisser au législatif un choix et de ne pas le mettre devant le fait accompli. Il croit que le nom de ce monsieur était Jean-Marc Schouller. De toute façon, au jour d'aujourd'hui, vu ce qui peut être entendu dans les partis, les carottes sont cuites et le crédit passera. Mais il souhaite tout de même revenir sans polémiquer sur ce projet. Il ne va pas en présenter un nouveau, semble-t-il cela aurait circulé au sein du CC. Non. Il s'est posé la question, quels sont les besoins et quelle est la fonction qui doit être retenue. L'esthétique n'est pas une fonction, c'est un caractère subjectif mais important. Ce qu'il faut c'est un toit,

des chambres, une organisation spatiale telle qu'elle est prévue dans le projet actuel. Il faut aussi qu'un nombre d'enfants puisse y venir, 100 par exemple. Il s'est posé la question de comment faire des économies et il a fait travailler un ingénieur de chez lui, un dessinateur et un technicien. Et ils ont chiffré une variante béton en prenant exactement le même lay-out dans l'organisation spatiale. Ils ont mis des murs en briques et en béton pour le sismique et un toit en pente. Ils ont réfléchi au système de fondation en le changeant. Et ils arrivent à des économies substantielles. Alors il est possible de dire qu'il triche et qu'il est politicien, mais en faisant ce travail, ils arrivent grosso modo à des économies en changeant le système de pieux de CHF 70'000.- en changeant le bois par le béton. Il y a CHF 426'000.- prévus pour les travaux en changeant le prix du radier. Bref, il arrive à une économie substantielle de CHF 817'000.-. Il n'a pas touché les surfaces de vitres qui auraient pu être réduites. La question au sujet du concept de ventilation peut également être posée, double-flux avec impossibilité d'ouvrir les fenêtres quand c'est la canicule. Il se demande comment les enfants vont faire. Il arriverait à un projet d'un montant de CHF 4'676'000.- et en prenant en compte les CHF 137'000.- d'économie, il serait possible d'arriver à un projet de CHF 4'539'000.-. La question est de savoir si la plus-value qui est annoncée et l'esthétique ont cette valeur-là. Il ne veut pas répondre à leur place, mais la question est posée. Ensuite de cela, le financement. Il a déjà été discuté et il y a eu des coups de saucisson et de scie. On a décomposé cela pour différents problèmes d'amortissements, etc... Quand un budget est fait par CFC, tout est mis dedans. L'amortissement est différent et il y a aucun problème. Il est possible de construire des tunnels, des ponts, des milliards et des milliards dans les routes cantonales et communales et cela se fait toujours comme cela. Au jour d'aujourd'hui, il souhaiterait que soit mis sur la table, ce que coûte ce projet. Ce n'est pas les CHF 4'950'000.-, plus les CHF 490'000.-. Il y a déjà CHF 165'000.- d'étude préliminaire faite à l'époque. Ensuite de cela, il y a les CHF 332'000.- et CHF 340'000.- pour les panneaux solaires, le CAD et la route d'accès. Si le CAD est supprimé, il faut mettre une chaufferie. Donc ce n'est pas une bonne idée, cela reviendrait plus cher. Aujourd'hui, ce projet, ce bâtiment coûte à la collectivité publique CHF 6'200'000.- environ. Ensuite de cela, il est possible de voir dans le tableau que le loyer s'élève à CHF 1'250.- par place, ce qui représente CHF 125'000.- en moins. Il ne pense pas que Part'âges va payer dès la première année pour 100 places, CHF 1'250.- par place. Il y aura une évolution, mais quand cela sera plein, il y aura ces CHF 125'000.-. Mais peut-être qu'à 70, il y en aura beaucoup moins. Il reviendra dans les questions orales sur le partenariat avec Part'âges. Il se demande si cette association a les reins assez solides pour assumer les locations et travailler dans ce projet-là. Il n'y a aucune information dans le rapport. Et le dernier point, c'est l'attitude du CC et la démocratie. Il y a eu beaucoup de séances et chaque fois il a été dit de la part de l'exécutif qu'il ne changerait pas. Une rencontre interpartis a été faite durant laquelle il a été dit que le projet ne changerait pas. Et cela ne date pas seulement depuis ce printemps, mais depuis le début. Il y avait aussi un dialogue de sourds. Ensuite de cela, ça a déjà été stipulé quelque fois, un GT a été constitué sans autorité décisionnelle pour suivre et piloter ce projet. A l'époque, un projet d'arrêté avait été réalisé, l'ensemble du CG l'avait rejeté et le CC était venu avec cette solution bancaire d'un GT qui d'ailleurs n'est pas démocratique puisqu'il y avait deux représentants par parti et non pas 2 PLR, 2 Canette et 1 par autre parti. Donc il n'y avait pas une représentativité démocratique. Ensuite de cela, le comble était que le projet devait être présenté le 11 mai. Il l'est aujourd'hui, le 22 juin, à 2 jours de la Fête de la Jeunesse, à 1 semaine des vacances. Donc vous pensez bien que lancer un référendum, c'est compliqué et peine perdue. Et personnellement, M. Jean-Marc Jeanneret n'a pas de temps à perdre pour en lancer un. S'il y en a d'autres qui le feront, il s'associe volontiers à eux. Après la séance des partis, où certains membres ont dit que ce n'était pas un problème de vivre avec des dettes, il est dit que tout à coup, il y a une lettre de soutien qui circule. Dans cette dernière, il est uniquement question des CHF 4'950'000.-. Elle ne relate pas des CHF 6'200'000.-. Il s'agit de 250 signatures, il faut, il croit, 350 signatures valables pour qu'un référendum aboutisse. Par rapport aux 4700 habitants du Landeron, 250 signatures, ce n'est pas une majorité à ce qu'il sache. La lettre est claire, ils ne supporteront pas un retard, ni un retour, ni un référendum ; donc circulez, il n'y a rien à voir. Il se demande pourquoi de tellement longues

discussions ont lieu. Il croit qu'il faut voter, les carottes sont cuites et on verra après comment cela se déroulera.

M. Roland Spring, pour le CC, souligne que l'intervention du représentant du PLR est truffée d'erreurs. Il prend vraiment ce qu'il a envie. De prétendre que dans le montant de CHF 4'800'000.-, il y avait la route qui était comprise, c'est complètement faux. Le CAD était compris dans ce premier crédit mais pas du tout la route. Vous aviez avant la possibilité de poser des questions concernant le coût du toit. Cela n'a pas été demandé. Le préopinant vient maintenant avec des interrogations techniques auxquelles il n'est pas capable de répondre. Mais il a par contre pris connaissance qu'il arrive à construire un bâtiment avec une économie de CHF 800'000.-. La prochaine fois qu'il y aura des travaux routiers, il faudra absolument lui demander une offre, car les prix seront super intéressants. Vous avez calculé qu'on arriverait maintenant à CHF 800'000.- d'économie, il n'a jamais été dit que le CC voulait faire un seul crédit. Au contraire, cela serait plus intéressant pour le projet d'englober les panneaux photovoltaïques sur ce crédit-ci. Parce que ces derniers rapportent plus de CHF 20'000.- par année. Cela veut dire que ça baisserait son coût annuel. Pour des questions de transparence, le CC a décidé de venir avec trois crédits. D'autre part, en ce qui concerne la route, il n'a jamais été question d'en faire un seul. Elle est du domaine public et c'est normal qu'il y ait un crédit supplémentaire. Il se demande d'où sort cette question d'amortissement différent. Maintenant, en ce qui concerne la réponse aux questions posées au CG du 11 mai, normalement il est répondu aux questions orales à la prochaine séance législative au point 19 du présent ordre du jour. Donc il aurait été souhaité que les réponses soient données en dehors du CG, ce qui a d'ailleurs été fait mais oralement. Puisque cela a été discuté au CC et que les membres avaient l'autorisation de communiquer les informations reçues de la part des architectes avant la séance, mais que cela serait encore répondu au CG. Donc si vous vouliez des réponses plus rapides, il fallait les poser en dehors du législatif. Les questions posées au CG sont répondues dans ce cadre-là. En avril 2022, il fallait savoir que les prix allaient augmenter. Certainement que cela serait le cas. En lisant le rapport du groupe PLR, c'est écrit : « Rapport avec le crédit de CHF 490'000.- par M. Peluso, délégué du PLR, les risques sont assez élevés que les coûts des matériaux continuent d'augmenter si le contexte actuel perdure. C'est pourquoi, il faut rester vigilant dans la suite du projet dont les conditions sont réunies à ce jour pour aller de l'avant ». Donc oui, cela pouvait augmenter. Le CC en était conscient mais il ne le savait pas. Tant que les offres n'étaient pas reçues en retour, il n'était pas possible de deviner de telles augmentations. En parlant d'économies, M. Roland Spring a également fait des calculs. Il a dit tout à l'heure que ce n'était pas possible de revenir en arrière. Un conseiller général a dit lors de la précédente séance pour la demande de crédit qu'une erreur a été commise en 2019 en n'acceptant pas le crédit. Certainement qu'aujourd'hui, ce bâtiment aurait été construit pour CHF 800'000.- de moins. Et en plus il aurait été possible de bénéficier de taux à 0.8% et non pas à 2.5%. Il laisse le préopinant faire le calcul combien cela aurait représenté d'économies pour la commune. Lui, il l'a fait.

M. Denis Spring, pour le PLR, souhaite répondre à son homonyme. Il est aussi indépendant, fait aussi des calculs et beaucoup d'autres choses. Il aimerait juste signaler quand même que l'augmentation des prix a été signalée de décembre 2021 à février 2022. Donc en février, il savait par ses fournisseurs que le bois allait augmenter de 40%, la ferraille de 30% et le ciment de x%. Alors que le CC ignorait, il veut bien le croire. Mais quand le crédit a été voté au mois de juin 2022, cela faisait déjà 3 ou 4 mois qu'on savait. Ceci est le boulot des architectes et des ingénieurs. Un crédit d'étude a été voté qui a été largement accepté parce qu'effectivement l'entrée en matière a été refusée. Ils avaient largement le temps avec le montant alloué de faire un calcul en 3 mois avec une moyenne de 10-20%. Ainsi le CG aurait su à quelle sauce il aurait été mangé. C'était donc une remarque qu'il souhaitait tout de même faire et ajouterait que les prix étaient connus début 2022.

Mme Cindy Kohler relève qu'évidemment, il n'y a pas de grand suspens pour connaître sa position sur ce sujet. Elle était pour il y a 4 ans, elle a fait partie du groupe de travail et en est

d'ailleurs très fière. C'est un projet qu'elle soutient à 200%. Du coup, si elle se permet à titre individuel de prendre la parole ce soir, c'est que beaucoup de choses sont dites et évidemment elle respecte la parole de chacun. Mais parfois cela ne sert à rien de continuer d'essayer de convaincre des personnes qui finalement ne sont pas contre ce bâtiment mais contre l'accueil parascolaire. Un bâtiment moins cher et à des meilleurs taux, c'était possible il y a 4 ans et le coche a été loupé. D'ailleurs, c'est intéressant de voir que certaines remarques de ce soir sont les mêmes qu'il y a 4 ans. Et c'est aussi intéressant de voir ce qui a fait que le 9 mai 2019, le Conseil général votait la non-entrée en matière. Alors, le 9 mai 2019, selon le PV, il était reproché au projet de ne pas être une « démarche traditionnelle » dans laquelle on prenait un architecte, puis des mandataires spécialisés etc., etc... Sur ce nouveau projet, c'est fait donc on peut cocher la case des reproches, c'est validé ! Ensuite, il était reproché que le rapport était flou. Là, il ne l'est pas. Donc, elle coche une seconde case, validé. Il était reproché que le CC ne travaillait pas avec les marchés locaux, qu'il fallait que le CC aille prendre des leçons dans le Haut-Valais, dans le Jura, à Lausanne, que ses autorités-là trouvaient des solutions pour faire travailler les locaux. Avec le bois local, il n'est pas possible de mieux faire en terme de proximité. Donc elle continue de cocher ses cases et valide ce point également. Ensuite, il était dit qu'il serait intéressant de créer un groupe de travail interpartis avec le Conseil communal pour bien fixer les besoins, le volume et les places à construire afin de prendre des décisions en toute connaissance de causes. Et elle croit que ce soir, une décision peut être prise en toute connaissance de cause. Il a été dit en 2019 que le CC allait trop vite, que le tour de tout ce qui pouvait être éventuellement fait, ne l'avait pas encore été. Du coup, elle croit qu'on peut dire qu'en 4 ans, on a bien pris le temps. Le 12 décembre 2019, le législatif votait un projet d'arrêté proposant la création d'une commission ou groupe extraordinaire pour le projet d'étude de l'accueil de la petite-enfance. Cette commission devait définir les contours d'un nouveau projet d'accueil dans sa forme et ses structures. Cette commission a été acceptée par 33 contre 1. Et elle croit qu'on peut dire que la commission a fait son travail. Donc, il faut aller de l'avant aujourd'hui. On ne peut pas tourner en boucle que cela ne joue jamais. On est tous d'accord qu'on aurait voulu des taux d'intérêt moins hauts, des coûts des matières premières moins chers mais malheureusement, on n'est pas des magiciens, ni des fées. On ne peut pas d'un coup de baguette magique avoir le beurre et l'argent du beurre. Le surcoût de tout cela, on ne peut pas le changer et elle est évidemment frustrée car il y a 4 ans elle votait déjà oui. Et si aujourd'hui, cela fait mal, c'est surtout à cause du fait qu'on n'y est pas allé il y a 4 ans ! Donc, on peut retourner le projet dans tous les sens. Mais ce projet, elle y croit à 200%. Elle va de nouveau répéter des choses mais il est sur un seul site, il est pratique, bien placé et pas luxueux. Il faut vraiment arrêter de dire cela. C'est aussi un signe hyper fort pour la population, pour les familles du Landeron et pour la Commune. On se projette vers l'avenir. On est très attractif pour les familles avec l'école de la 1^{ère} à la 11 Harmos dans le village et avec un parascolaire qui tient la route. Donc, elle va s'arrêter là et encourage à voter oui. Elle remercie l'assemblée pour son attention.

M. Roland Spring, pour le CC, aimerait rajouter quelque chose pour le public et certaines personnes du CG. Les grandes décisions, comme la grandeur de l'avant-toit, la non-réduction de 100 à 90 places, le toit, ont été prises soit à l'unanimité, soit à la grande majorité du GT. Cela veut dire qu'il y a des gens dans ce groupe qui n'ont jamais accepté d'être minorisés et tout au long du processus, ils reviennent avec des décisions qui ont été prises. Elles ont permis d'aller en avant dans une direction, dans un concept, mais il n'a jamais été question d'imposer quelque chose. Bien entendu que le CC avait ses idées, mais elles ont été validées par le GT. Il est mentionné ici que des décisions ont été prises depuis août sans que le GT n'ait été informé. Cette mention ne dit pas quoi. Il est lancé des « choses » comme cela, mais il n'est pas dit quoi. Il rappelle que toutes les grandes décisions importantes ont été validées soit à l'unanimité, soit à la majorité du GT.

M. Jean- Marc Jeanneret relate qu'il y a eu à son souvenir trois cas dans le cadre du Landeron. Dans les années 70, il y a eu l'histoire de l'eau. Cela avait fait un boxon pas possible avec référendum. Ensuite dans les années 2000, la capitainerie et le club nautique. Cela a fini

également avec un référendum. Et au jour d'aujourd'hui, on sera privé de référendum vu que matériellement, ce n'est pas possible de le présenter durant les vacances d'été. Donc il croit qu'il ne faut pas rejeter à chaque fois la faute sur eux. Il n'a jamais été dit qu'ils étaient contre le parascolaire. Il n'a jamais entendu de la part d'un PLR qu'il était contre le parascolaire, bien au contraire. Même l'UDC l'a dit. Simplement, ce projet-là est cher. Le groupe PLR est tout à fait conscient que les carottes sont cuites. Maintenant, il faut voter vu que les soumissions sont faites et que tout est prêt à partir. Mais encore une fois, démocratiquement ce qui a été fait n'a pas été correct. Deux personnes du CC ont décidé cela toutes seules. Il rappelle juste pour anecdote que le cahier des charges pour l'appel d'offre des coûts, le planificateur avait une image de synthèse 3D. En regardant dans le cahier des charges aujourd'hui, c'est exactement la même image. Il demande de trouver l'erreur.

M. Antonio Peluso s'excuse de les garder en haleine mais il ne peut pas se taire face aux propos de M. Roland Spring qui prétend que le GT s'est prononcé systématiquement à la majorité ou à l'unanimité en faveur de toutes les décisions et de tous les choix qui ont été faits. Ce qui est vrai s'il est gardé dans ce contexte, mais ce qui a toujours été clair lorsque le GT a pris des décisions, c'est face à un projet qui était évalué en 2022 à CHF 4'800'000.-. Et cela a toujours été le leitmotiv du GT. On est d'accord avec tout ce qui est proposé mais il faut savoir qu'en dehors de CHF 4'800'000.-, on ne rentre pas en matière. C'est cela qu'il tenait à préciser.

M. Fredy Winz était également dans ce GT et il n'a jamais entendu que le montant était plafonné à CHF 4'800'000.-. Il ne dormait pas, mais n'a pas entendu cette condition-là.

M. Peluso Antonio maintient sa demande de suspension de séance.

Une suspension de séance est accordée jusqu'à 21h45.

M. Roland Spring, pour le CC, aimerait lire un extrait du PV n°8 du 23 juin 2022. Il pense que tout le monde l'a déjà lu, mais souhaite tout de même le répéter. « *Ainsi, à travers les divers échanges, il a dû se résoudre à admettre que la qualité – sans parler de luxe – a un prix, mais que l'on retrouvera tôt ou tard lorsqu'il s'agira d'entretenir ce qui a été construit. Il est vrai que les conditions actuelles du marché de la construction évoluent à la hausse. Mais il se demande s'il faut aller jusqu'à compromettre l'avenir des enfants pour s'enorgueillir d'avoir fait des économies. Il se questionne aussi si la commune veut être visionnaire et montrer à ses enfants et aux générations futures qu'elle se soucie de leur avenir, même si cela a un coût non négligeable. Il ne faut pas se leurrer, s'il devait être refusé ce soir, le dossier reviendrait devant le CG. Mais en attendant, que de temps perdu au détriment du bien-être des enfants de cette commune et de leurs familles. Les problèmes suscités par la pénurie de places dans l'accueil parascolaire ne doivent pas être négligés. De nouvelles places sont un excellent moyen de faire rester les habitants dans la commune, voire d'en accueillir de nouveaux. Plusieurs études (Uni.ne) ont démontré la rentabilité des investissements dans les domaines du parascolaire et de l'extrafamilial, car ils se traduisent à terme par une hausse des recettes fiscales, une diminution des dépenses de l'aide sociale et une augmentation de la main-d'œuvre disponible* ». Il laisse prendre connaissance qui a fait cette intervention lors du CG du mois de juin 2022.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Passage au vote de l'arrêté 1453. Ce dernier est accepté par 27 voix contre 3.

**11. Demande de crédit d'engagement de CHF 332'020.00 concernant l'aménagement de l'accès au futur bâtiment parascolaire du Landeron.
Arrêté 1454.**

M. Jean-Marc Jeanneret propose de voter sans discussion, car l'assemblée va dire la même chose pour les deux arrêtés suivants.

Passage au vote de la motion d'ordre. Cette dernière est acceptée par 24 oui contre 5 non.

Passage au vote de l'arrêté 1454. Ce dernier est accepté par 26 voix contre 3.

12. Demande de crédit d'engagement de CHF 346'800.00 concernant la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le futur bâtiment parascolaire du Landeron. Arrêté 1455.

Passage au vote de l'arrêté 1455. Ce dernier est accepté par 30 oui et 3 non.

Le bureau demande de faire passer la remarque de lever les mains assez hautes pour que les questeurs puissent les compter sans équivoque.

13. Demande de crédit complémentaire de CHF 463'000.00 concernant la participation de la commune du Landeron à la réalisation du projet d'extension de la CEN. Arrêté 1456.

Départ de M. Fabrizio Guizzardi.

33 *Conseillers généraux présents, majorité à 17.*

La parole est donnée à M. Frédéric Matthey, chef des services industriels, qui indique que ce crédit concerne la CEN. Ces dernières années, ce sujet a été discuté à plusieurs reprises dans les séances du CG. Un petit peu d'histoire sans revenir il y a 20 ans en arrière. Il va s'arrêter à 2015. Donc les montants demandés à l'époque dataient d'estimations de cette année-là. Et en l'occurrence en 2023, huit ans plus tard, avec quelques péripéties dans la réalisation, les travaux ont finalement été faits selon le plan établi. Mais bien évidemment les coûts ont augmenté. Du retard a été pris suite à des décisions d'autres communes qui se sont désistées. Le projet a donc dû être suspendu et repris plus tard. Du coup, il y a une augmentation des coûts de quelques pourcents. Mais sur des gros montants, cela représente tout de suite des grandes sommes. Durant la construction, ces derniers ont été maîtrisés. Et finalement, ce sont des augmentations des matériaux qui font qu'aujourd'hui, le CC doit venir avec ce crédit complémentaire. Pour les mêmes travaux, c'est simplement du renchérissement de coût de matières premières pour pouvoir réaliser et finir le projet CEN. Actuellement, ce dernier est en fonction. Il y a encore quelques finitions qui doivent avoir lieu, des remises en état de certains terrains, voire de quelques routes. Il y a la partie réservoir du plan qui était déjà devisée à l'époque et qui a été revue ; son coût sera un peu supérieur. C'est une réfection du réservoir en amont à Neuchâtel et la CEN doit y participer. C'était déjà prévu initialement et les travaux vont avoir lieu d'ici deux à trois ans. Globalement, ce crédit complémentaire est nécessaire. Ce n'est jamais très agréable de venir devant le législatif pour en demander un pour des éléments sur lesquels la commune a peu de levier. Si ce dernier n'est pas accepté, il faudra que le CC trouve cet argent par un autre mécanisme afin de finir ce projet et remplir ses différents engagements. Cela le met d'autant plus mal à l'aise mais il n'a vraiment pas le choix. Il espère que l'assemblée le comprendra et l'acceptera.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

M. Denis Spring, pour le PLR, a pris connaissance du rapport pour la demande de crédit complémentaire de CHF 463'000.-, arrêté 1456. L'eau est un besoin pour la population. Il était judicieux de participer à ce projet, car la CEN donne une garantie d'approvisionnement de cette source vitale. Pour clore ce dossier, le groupe PLR acceptera l'arrêté 1456.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote de l'arrêté 1456. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

14. Adoption du nouveau Règlement communal sur les finances (RCF). Règlement 1457. Rapport de la CFG à l'appui.

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des finances, qui souligne que le règlement sur les finances validé par le Conseil général n'avait pas été sanctionné par le Conseil d'Etat et le Service des communes qui estimaient qu'il n'était pas assez contraignant. C'est pourquoi, lors de trois séances avec la CFG, il a été revu sur la base d'un règlement-type donné par le canton et les valeurs ont été adaptées dans une fourchette à respecter. La marge de manœuvre était très faible. Avant de présenter ce nouveau règlement, il a été soumis au Service des communes qui l'a trouvé conforme et préavisé positivement. Pour le reste, il prie l'assemblée de se rapporter au rapport fort complet de la CFG qu'il remercie pour sa collaboration et son implication dans ce dossier.

Prise de parole des commissions.

M. Jacques Savoy, pour la CFG, indique que ses membres se sont réunis à trois reprises pour élaborer un nouveau règlement des finances, et selon les directives du Canton. Dans ce cadre législatif, des non-choix ont dû être opérés, comme le choix de MCH2 comme norme comptable (art. 3 et 4), la révision des comptes (art. 2), le plan financier (art. 5), etc. Il propose de passer aux choses plus pertinentes. Les articles 6 (équilibre budgétaire) et 7 (degré d'autofinancement) ont retenu de manière plus intensive les réflexions de la CFG. La teneur générale est certes imposée par le canton. Selon ses estimations, l'article 6 (le budget doit être équilibré) ne devrait pas poser de problème dans l'avenir face à la fortune. L'article 7 définit l'autofinancement (même règle que le canton). Par contre, la CFG propose de prendre la moyenne des quatre dernières années pour ce degré d'autofinancement. Ce lissage évite les à-coups. Le budget et les comptes annuels doivent respecter le tableau de l'article 7 (taux d'endettement net exigé et degré d'autofinancement). Une dérogation est prévue une fois par an sur la durée d'une législature, à la majorité des deux-tiers. Les articles suivants traitent des crédits urgents (art. 8) (e.g., plus de chauffage au C2T), les crédits d'engagements (art. 9), les crédits complémentaires (art. 11), les crédits budgétaires et supplémentaires (art. 13), les dépassements de crédits (art. 14) etc. Il mentionnera encore l'article 17 retenu par la CFG pour créer des fonds ayant une affectation spéciale. A l'unanimité, la CFG préavisé favorablement ce nouveau règlement et propose au Conseil général de l'accepter.

Prise de parole des groupes.

Mme Monique Sieber, pour le PLR, relève que le Règlement communal des finances, tel qu'il est présenté, répond principalement aux objectifs fixés par le canton. L'idée est d'introduire au niveau communal un mécanisme de frein aux dépenses efficace. Le PLR dans sa motion du 8.12.2022 demandait justement de revoir le règlement dans ce sens. La version du RCF répond en partie à cette demande, bien que plusieurs articles permettent des dérogations importantes. L'article 6 « Equilibre budgétaire », point 2 b) « Le déficit budgétaire ne doit pas excéder les 10% du capital propre », anciennement 20%. A l'heure actuelle, cette contrainte laisse songeur. Avec une fortune de 50.5 millions, ce sont plus de 5 millions de déficit

budgétaire possible. Point 5) « Et le CG peut y déroger une fois par période administrative avec une majorité des 2/3 présents ». L'article 7 « Degré d'autofinancement » oblige la commune à respecter un lien entre son taux d'endettement net et sa capacité à créer de la liquidité. En gros, le résultat annuel et les amortissements doivent couvrir les investissements nets selon un certain pourcentage. Ici les degrés minimaux exigés ont été plus ou moins doublés. Elle se demande ce que cela signifie. Un taux d'endettement net de 200% exige un degré d'autofinancement de 110%, c'est-à-dire qu'il oblige la commune à avoir un surplus de liquidités pour investir et commencer à rembourser ses dettes. Là aussi des dérogations sont prévues avec vote du CG à une majorité des 2/3 présents. Le PLR aurait souhaité un règlement avec moins de dérogations. Il faut effectivement espérer que les futurs CC et CG seront assez responsables pour réévaluer les besoins, renoncer à certains investissements ou faire accepter à la population une hausse du coefficient fiscal bien avant d'arriver dans les cas extrêmes prévus aux articles 6 et 7. Le PLR soutient à l'unanimité ce nouveau règlement qui est déjà une amélioration par rapport à l'ancien et qui va dans la sens de la motion qui avait été déposée.

Prise de parole individuelle.

M. Jacques Savoy propose un amendement pour clarifier le comptage des votes sur cette majorité des 2/3. Dans la version actuelle, les articles 6 al. 5 et 7 al. 6 et 7 spécifient "à la majorité des deux-tiers des membres présents". Dans ce cas, le président et les voix qui s'abstiennent sont considérés comme des oppositions. Donc il faut clarifier ce point. Amendements, dans les art. 6 al. 5 et art. 7 al. 6 et 7 au lieu de "à la majorité des deux-tiers des membres présents", on lira "à la majorité des deux-tiers des suffrages exprimés (sans les votes blancs)". Si l'on consulte la loi cantonale sur les finances (LFinEC, 24 juin 2014), on notera que le canton applique la règle (il cite) « des trois cinquièmes de ses membres » soit 60 %. Le Canton souhaite imposer le 67 % aux communes. Les exigences sont donc plus élevées pour les communes. De plus, le texte indique clairement qu'un projet doit d'abord être approuvé et présenté par le CC. De plus, comme le président ne vote pas (sauf lors d'un vote à bulletin secret), le nombre de « nein-sagers » augmente. Les votes blancs sont aussi considérés comme des votes négatifs. Pour mieux saisir les effets du texte actuel, prenons un exemple. Le CG se réunit avec 34 membres présents (majorité simple à 18). La majorité des deux-tiers s'élève donc à 23 membres. Le président ne vote pas et trois personnes s'abstiennent. Dès lors, si huit personnes, ou plus, votent « non », le projet est abandonné. Et 8 personnes sur 34 membres, c'est seulement 23,5 % des votants. Il propose donc d'accepter cet amendement rendant plus clair le comptage des voix lors de dérogations au règlement des finances.

M. Jean-Marc Jeanneret était fâché avec la CFG et il a lu attentivement ce règlement. Il est très intéressant et les félicite pour le travail fourni. Bien entendu, il n'est pas d'accord avec l'amendement, car une abstention est un non. Mais ce qui lui a manqué dans cette opération-là, c'est le frein aux dépenses. Cela le turlupine. C'est pourquoi à la fin du CG, il remettra sa démission. Il n'a pas eu le temps de la rédiger aujourd'hui. Il l'enverra demain matin. Dans le rapport de la CFG, il est dit « *permettant de garder une marge de manœuvre au niveau des autorités* ». Pour lui, cela n'est pas un frein aux dépenses. En prenant et il a toujours été dit qu'il fallait prioriser, il y a les dangers naturels qui vont venir, le parascolaire. CHF 7 millions ont été claqués aujourd'hui. On pourrait très bien dire en tant que personne responsable. Ce n'est pas le CC, ce dernier soumet au CG des arrêtés - des fois il leur met le couteau sous la gorge comme avant – et le législatif les votent en ayant une responsabilité dans cette situation-là. Il serait aussi possible de s'inspirer du règlement des finances du Val-de-Travers qui dit dans un article « le montant maximal d'un investissement net dans l'exercice chiffré en francs dans l'élaboration du budget ». Il est dit que cette année-là, la commune va investir 10, 15 ou 12 millions indépendamment de ce qu'il se passe et c'est la limite que l'on se fixe. Autorité législative et autorité exécutive. Ce plafond correspond à un degré d'autofinancement de 70%

déterminé par le budget. Cela permettrait que chacun puisse prioriser dans ses réflexions ce qui doit être fait, c'est nécessaire pour la commune et indispensable, and nice to have. Il ne veut pas faire d'amendement car cela est compliqué de bricoler une révision. Simplement, il aurait souhaité qu'il eût pu être discuté au sein des partis et que ces derniers puissent venir avec des propositions et que la CFG ait pu les intégrer. Ma foi, il faudra vivre avec. De toute façon, lui, demain, il n'est plus Conseiller général.

M. Jacques Savoy propose un deuxième amendement. Il s'agit des pourcentages dans le petit tableau en article 7. Le règlement des finances prévoit une règle entre le taux d'endettement net et le degré d'autofinancement. Il mentionne que ces deux valeurs ne tiennent pas compte de la fortune de la commune. Il propose de revenir à des niveaux adoptés par d'autres communes, soit dans l'article 7 al. 3 au lieu de :

Taux d'endettement net	Degré d'autofinancement
"de 150% à 200%	90%"
"de 200% et plus	110%"

Il propose dans changer ceci en trois lignes :

"de 150% à 200%	80%"
"de 200% à 250%	100%"
"plus de 250%	110%"

Lors de la prochaine législature, il est certain que ces règles vont s'appliquer sur des projets comme la protection contre les crues, un nouveau hangar à construire, une route exigeant une rénovation importante ou la construction d'un chauffage à distance. Selon les estimations du chef des finances, M. Nicolas Arizzi, le degré d'endettement se situe autour des 150 % à 170 % et celui d'autofinancement avoisine les 90 % (s'il exclut les deux années exceptionnelles). Donc le niveau de 80 % comme degré d'autofinancement permet d'avoir quelque faible marge de manœuvre. De plus, en consultant la LFinEC, on constate que le canton n'applique jamais un taux d'autofinancement supérieur à 100 % mais il demande de l'appliquer aux communes. Lorsque le canton déroge à ces règles, il peut le faire sur deux ans (art. 31, LFinEC). Enfin, il cite « les investissements reconnus d'intérêt cantonal majeur » (art.30, al. 4) ne sont pas pris en considération dans les volumes prescrits par la loi. Le Canton se réserve bien des assouplissements ! Il invite l'assemblée à accepter cet amendement.

Mme Monique Sieber relève que si elle se souvient bien, ces taux ont déjà été corrigés par le Canton par le Service des communes. Elle ne dit pas que cela n'est pas intéressant, elle parle en son nom, mais elle propose de repousser ce sujet afin que cela soit bien discuté dans les partis. Il ne faut pas faire un bricolage comme ils sont en train de faire ce soir. Cet ordre du jour est tellement épouvantable qu'effectivement, ils n'ont pas eu le temps de vraiment discuter au sein des partis. Elle propose une non-entrée en matière et revenir avec ce règlement cet automne.

Le président prend note de cette demande de non-entrée en matière.

M. Jacques Savoy répond que le Service des communes a formulé sa réponse en disant qu'il recommande de les changer. Il n'y a pas d'exigences de leur part.

Passage au vote de l'entrée en matière. Cette dernière est refusée par 5 oui et 26 non.

**15. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création du Règlement sur le fonds du port.
Règlement 1458.**

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des finances, qui rappelle que lors de la séance du Conseil général du 8 décembre 2022, le législatif avait modifié l'arrêté 1143 fixant les tarifs du port en ajoutant une disposition concernant la réserve du port dépassant CHF 240'000.- qui permettait au CC de transférer le surplus dans les comptes communaux. Malheureusement, ceci n'a pas été accepté par le Conseil d'Etat. Cependant, pour donner suite à de nombreuses demandes réitérées par les communes possédant un port, le CE a accepté de changer sa pratique qui va maintenant dans le sens de la demande du CG du 8 décembre. En effet, le nouveau règlement permet d'alimenter les comptes communaux en prélevant au maximum 10% des taxes d'amarrage, ceci pour autant que les comptes du port restent positifs. De plus, le compte financement spécial port va être bouclé et le solde sera transféré dans un nouveau fonds du port. Ainsi, il sera possible à l'avenir de prélever dans ce nouveau fonds jusqu'à 50% des investissements relatifs au port. Ce qui n'était pas admis avec un compte autoporteur ou financement spécial. Il renvoie au rapport du CC qui explique tous les aspects comptables de la nouvelle pratique. Il reste à disposition et demande de bien vouloir accepter ce nouveau règlement.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par M. Jacques Savoy, indique que le règlement va dans le sens souhaité et permet de récupérer des fonds pour la caisse générale de la Commune. Elle accepte ce nouveau règlement à l'unanimité.

Pas de prise de parole des groupes.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote du règlement 1458. Ce dernier est accepté à l'unanimité

**16. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'arrêté relatif à la contribution au service des garde-vignes et à l'accès à l'eau de sulfatage pour les vignes.
Arrêté 1459**

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des finances, qui relève que la commune organise le service de garde-vignes. En contrepartie, elle perçoit une contribution auprès des propriétaires de vignes. Depuis quelques années, la contribution encaissée ne suffit plus à couvrir les frais. C'est pourquoi, la commune doit puiser environ CHF 1'500.- dans un fonds qui ne pourra plus couvrir les déficits de ce service les prochaines années, car le solde à fin 2022 se monte à CHF 1'428.-. Il est donc nécessaire d'augmenter la contribution pour le service de garde-vignes de 80 cts à CHF 1.10 l'are. La contribution pour la consommation forfaitaire d'eau des vignes ne change pas pour l'instant. Ces deux contributions, CHF 1.10 pour le service de garde-vignes et 20 cts pour l'eau, seront dès maintenant facturées aux exploitants. Le CC prie l'assemblée d'accepter l'arrêté 1459 modifiant la contribution des propriétaires de vignes.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

M. Michael Jacot, pour le PLR, remercie le responsable des finances qui a détecté ce manque de facturation pour l'usage de cette eau. Et cet état de fait sera ainsi corrigé dans l'avenir. Le PLR acceptera cet arrêté.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote de l'arrêté 1459. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

17. Interpellations et questions écrites

Le président indique que l'administration et le bureau du CG n'ont reçu aucune interpellation et question écrite.

18. Pétitions, lettres et communications

Le président a reçu une lettre au bureau du CG pour lecture.

« Les soussignés souhaitent prendre la plume aujourd'hui pour s'exprimer sur les propos tenus récemment par un élu du législatif de notre commune. Comme vous le savez peut-être, ses paroles ont été particulièrement violentes et blessantes envers les membres de l'exécutif, de la CFG et du législatif, les qualifiant notamment d'incompétents et de personnes indignes de confiance. Nous tenons tout d'abord à rappeler qu'il est parfaitement légitime pour tout élu de s'exprimer sur les sujets qui lui tiennent à cœur. La liberté d'expression est l'un des fondements de notre démocratie, et nous ne saurions la mettre en cause. Néanmoins, nous pensons qu'il est important que cette liberté doive s'exercer dans un cadre institutionnel et respectueux. Les propos de cet élu ont été profondément choquants pour nous. Non seulement ils ont été blessants pour les personnes visées, mais ils ont également terni l'image de notre commune et de ses institutions. En tant que responsables politiques, nous croyons que nous avons tous le devoir de faire preuve de respect et dignité envers nos collègues élus, quels que soient nos désaccords. C'est pourquoi nous tenons à prendre nos distances par rapport à ces propos, et à affirmer que nous ne partageons pas ces opinions. Les membres de la commune sont des personnes compétentes, investies et engagées pour notre commune, et nous sommes fiers de travailler à leur côté. Nous avons besoin de tous les talents et de toutes les compétences pour faire avancer notre village, et nous croyons que chacun mérite le respect et la considération. En conclusion, nous pensons que nous devons tous nous rappeler que nous avons un rôle à jouer dans la vie démocratique de notre commune, et que ce rôle doit être exercé de manière constructive et respectueuse. Nous espérons que nous pourrions tous travailler ensemble pour faire avancer notre village, dans le respect des opinions et des valeurs de chacun. Nous vous remercions de donner lecture de notre message lors de la séance du Conseil Général du 22 juin 2023 ».

Ce document est accompagné d'une liste avec 22 signatures de Conseillers généraux.

La parole est donnée à Mme Nadine Schouller, pour le CC, qui indique que ce dernier doit revoir le règlement de police de la commune au plus vite. Ces prochains jours, l'administration enverra un courriel aux présidents de groupe pour la création d'un groupe de travail qui sera composé de 2 membres du Canette et du PLR et 1 membre des trois autres partis. D'ores et déjà, elle remercie de donner suite à ce courriel au plus vite car le vœu est de démarrer cette révision après les vacances.

19. Questions orales

M. Cédric Caillet indique qu'avant la séance, M. Pelati a évoqué le type d'économie qu'il est possible de réaliser en profitant d'un chantier proche lorsqu'il parlait de la construction du bâtiment parascolaire de Cressier. En effet, le nouveau bâtiment parascolaire fraîchement plébiscité ce soir proche du C2T risque d'amener un trafic de type « dépose-minute » supplémentaire dans le parking du C2T. Ce dernier étant déjà surchargé de voitures de parents ayant cette triste pratique de déposer leurs enfants au plus près de la porte d'entrée du C2T. Afin d'éviter que d'ici 3 ans, le Conseil communal revienne devant le législatif avec une demande de crédit pour adapter ce parking et sa malheureuse voie d'accès, il souhaiterait l'encourager à profiter des travaux de génie civil qui seront entrepris pour l'accès au bâtiment parascolaire pour repenser le « dépose-minute du C2T ». Il est convaincu des synergies qu'il aurait été possible d'avoir, notamment pour l'installation de chantier ou l'utilisation de machines.

M. Jean-Marc Jeanneret relève avoir deux questions et une information. Il enverra donc sa lettre de démission au 1^{er} juillet de cette année et il se voit libéré d'un poids. Il a une question concernant Part'âges. Vous savez que le 19 décembre a eu lieu un clash au niveau de cette association. Il y a eu beaucoup de dames qui n'ont pas été licenciées, mais qui ont eu une adaptation des horaires de travail qui ne leur permettait pas de survivre ou de s'organiser. Il y a eu une non-communication entre le comité de Part'âges et ces dames. Des situations de souffrance, des interdictions de discuter avec les parents d'élèves se sont faits ressentir. Alors il a quelques questions. Il va lui être dit que ce n'est pas la commune, mais c'est tout de même un partenaire de cette dernière qui va reprendre ce bâtiment à CHF 6 millions. Il se demande qu'elles sont les raisons qui les ont poussées à mettre fin au contrat et non pas des avenants. Il s'interroge également pourquoi il n'y a pas eu de communication avec les personnes concernées, pourquoi il y a eu un black-out complet et pourquoi, lorsqu'ils ont demandé des informations un peu plus détaillées sur la situation financière, ils ont eu une fin de non-recevoir. Aucune réponse ne leur est parvenue. Il aimerait également savoir pourquoi à ce jour, ces dames n'ont pas encore reçu leur certificat de travail. Il se demande comment c'est possible que le comité ait trouvé normal que six personnes de l'équipe éducative puisse partir dans ces conditions. Il croit qu'aujourd'hui, il doit y avoir une remise en question et une renégociation du travail avec Part'âges dans ce beau bâtiment-là. Parce que s'il faudra changer Part'âges lors de son inauguration, il y aura un problème. Le deuxième point qu'il aimerait soulever et qui l'a fâché la dernière fois, ce sont les jardins communautaires. Les locataires ont envoyé un courrier au CC qui a répondu en date du 26 mai 2023 à l'ensemble de ces derniers. Il dirait que dans l'essence et dans l'esprit, ils ont une raison sociale, font partie aussi du Landeron, tout comme l'accueil et le parascolaire et ont une importance vitale pour les gens. Donc il leur est dit qu'ils ne savaient pas qui avait signé la lettre, ils ont alors répondu à tout le monde. Que pour des raisons écologiques, ils acceptent que la récupération d'eau se fasse. Mais qu'au-dessus de 3000 litres, il faut faire une demande de mise en conformité, c'est-à-dire la fameuse piscine. Mais il faudra faire une demande de petite importance pour mettre la situation en règle. Ensuite, il est expliqué que les installations électriques devront respecter la législation en vigueur OIBT. Il s'est renseigné auprès d'un contrôleur OIBT, il y a deux systèmes. Ou bien c'est branché sur le réseau, ou en îlot. Et en îlot, quand le panneau solaire mesure 60X40 cm, ceci doit encore lui être confirmé, mais il est peu probable qu'il faille une demande OIBT. Il faudra peut-être contrôler après l'installation au niveau des panneaux solaires. Donc il est clair que si l'on demande à ces personnes qui paient CHF 75.- par année de location, il croit, de faire une demande de permis de construire et de faire des contrôles OIBT qui coûtent plusieurs centaines de francs, c'est plutôt une raison pour les faire fuir ou pour tout arracher. Donc il pose la question de savoir qui dans la commune a lancé cette action-là, est-ce l'administration communale ou le CC qui en a donné les instructions. Il se demande aussi pourquoi la date est fixée à fin août quand il y a les vacances maintenant. Il aimerait également savoir pourquoi la commission de salubrité publique doit aussi s'en occuper. Il a relu le règlement de cette

dernière et elle s'occupe des bâtiments et de leurs alentours ; mais certainement pas d'aller s'occuper de cabanons dans les jardins communautaires. Et puis il se demande ce qui peut être fait pour aider ces locataires. Donc à l'avis de la presse, ils peuvent le contacter, il les aidera gracieusement à faire les demandes de permis de construire. Il remercie l'exécutif pour ses réponses.

Le CC ne souhaite pas répondre aux quatre questions de M. Jean-Marc Jeanneret.

M. Cédric Caillet rappelle que la fête de la Jeunesse a lieu ce week-end et il les invite tous à venir soutenir la Commission d'établissement scolaire pour ses récoltes de fonds pour les écoles.

M. Denis Spring indique qu'en bas de la rue des Vernets, il y a deux places de parc. Cette rue est très étroite et ces deux places sont devenues réservées aux travaux de la vigne et aux services communaux. Avant, elles avaient une durée de 4 heures. Il se demande quelle est la raison de ce changement d'affectation étant donné qu'il n'est pas possible de parquer à gauche et à droite. C'est une rue où l'on peut croiser, mais c'était vraiment idéal pour visiter quelques habitants du coin.

M. Jean-Claude Egger répond qu'elle est relativement simple. A savoir qu'il avait été constaté à l'époque, peut-être que cela n'est plus le cas maintenant, qu'il y avait des véhicules qui stationnaient sur de longues durées à cet endroit-là. Et les travaux publics avaient besoin de se parquer sur ces places afin de pouvoir agir sur les chemins communaux. La suite des événements sera observée et si ces places sont toujours occupées ou pas, le CC agira en fonction.

M. Denis Spring se dit satisfait de la réponse.

Mme Nadine Schouller communique la nouvelle composition du Conseil communal pour l'année 2023-2024.

Présidente : Mme Maura Bottinelli-Frigerio

Vice-président : M. Jean-Claude Egger

Secrétaire : Mme Nadine Schouller

Vice-secrétaire : M. Roland Spring

Membre : M. Frédéric Matthey

Elle remercie l'assemblée et souhaite à tous de belles vacances.

M. Jean-Claude Egger communique une information au sujet des routes et plus particulièrement de l'autoroute. A savoir, que le CC a été informé qu'il y aura des travaux sur cette dernière entre le 3 et le 12 juillet. Le revêtement sera refait entre Cornaux et Le Landeron. La circulation sera déviée d'une voie à l'autre pour trois jours. Du 12 au 31 juillet, c'est peut-être plus important pour la commune, il y aura une déviation qui sera organisée de nuit sur la route cantonale 5, celle qui traverse le village, pendant une quinzaine de nuits puisqu'ils vont refaire complètement le tablier depuis la jonction du Landeron jusqu'à l'est de la Neuveville. Il a d'autres informations qu'il pourrait donner concernant l'automne, mais c'est un peu lointain. Donc il y reviendra quand cela sera nécessaire.

Le président remercie l'assemblée pour cette bonne séance, souhaite une belle fin de soirée et lève la séance. Il est 22h41.

Le président :

Le secrétaire :

Jean-Philippe Senn

Yves Jakob